

COP30 AU BRÉSIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES DROITS HUMAINS



AMNESTY
INTERNATIONAL



© Amnesty International 2025

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution – utilisation non commerciale – pas d'œuvre dérivée – 4.0 International), voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur le site d'Amnesty International.

Édition originale publiée en 2025
par Amnesty International Ltd
Peter Benenson House, 1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : IOR 40/9373/2025

Original : anglais

Photo de couverture : Participant-e-s à la COP29 lors d'une manifestation en faveur de la justice climatique

© Amnesty International



amnesty.org/fr

La prochaine conférence annuelle des Nations unies sur le climat, la COP30,

se tiendra à Belém, au Brésil, entre le 10 et le 21 novembre 2025. Cet événement réunira 198 États et autres parties (par exemple l'Union européenne) en vue de remédier à la menace mondiale que représente le bouleversement climatique. Une réunion préparatoire se tiendra à Bonn, en Allemagne, du 16 au 26 juin 2025. À cette occasion débiteront les négociations concernant les engagements devant être adoptés à la COP30. À l'approche de la conférence de Bonn, le présent document fournit une synthèse de l'analyse d'Amnesty International sur les problèmes cruciaux relatifs aux droits humains et à la justice climatique. Il accompagne le document de plaidoyer pré-COP30 qui contient l'ensemble des recommandations d'Amnesty International à l'intention des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour les aider à placer les droits humains au cœur de toutes les mesures et décisions relatives au climat lors de la COP30 à Belém.

SOMMAIRE

COP30 AU BRÉSIL SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LES DROITS HUMAINS

Introduction

Quel est le problème ?

Qu'est-ce qui peut être fait à la COP ?

En quoi le changement climatique a-t-il une incidence sur les droits humains ?

Quels progrès peuvent être faits à la COP30 pour limiter le réchauffement de la planète ?

Le financement climatique est une question de droits humains : les mesures à prendre à la COP30

Protéger les droits humains face au changement climatique : combler le déficit de financement des mesures d'adaptation

Protéger l'espace civique lors des COP : Ingrédient essentiel pour une action climatique efficace

La situation au Brésil

Que demande Amnesty International pour la COP30 ?

INTRODUCTION

En 2024, pour la première fois et au moins temporairement, la planète a dépassé le seuil de 1,5 °C de réchauffement par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Jour après jour, nous constatons les impacts des nouveaux préjudices dévastateurs causés aux droits humains par le changement climatique, qui prendront une ampleur dramatique si ce réchauffement n'est pas limité. Les scientifiques sont formels : nous devons de toute urgence abandonner de manière équitable les combustibles fossiles si nous voulons avoir une chance d'atteindre l'objectif de rester sous le seuil de 1,5 °C de réchauffement, et d'ainsi éviter la pire catastrophe possible pour les droits fondamentaux.

Nous savons également que l'aggravation des effets du changement climatique touche déjà de manière disproportionnée celles et ceux qui y ont le moins contribué, notamment les enfants, les personnes âgées, les femmes et les filles, les populations autochtones, les communautés racisées, les personnes vivant sous occupation, les personnes réfugiées ou migrantes, les personnes en situation de handicap et les groupes marginalisés socio-économiquement, en particulier dans les pays à faible revenu qui portent le moins de responsabilités dans cette crise climatique. Ces effets affectent aussi de manière disproportionnée les populations attenantes aux zones concernées, qui souffrent le plus des atteintes aux droits humains liées à la fois à la production des combustibles fossiles et à leur abandon.

Dans ce contexte, le financement climatique est un pilier central des efforts visant à diminuer les inégalités mondiales. Il est essentiel d'aider les pays à faible revenu à entreprendre des transitions rapides et respectueuses des droits humains vers une économie décarbonée (mesures d'atténuation) et à s'adapter aux effets du changement climatique afin de protéger leurs populations des préjudices en matière de droits humains qui en résultent. Cependant, un grand écart persiste entre le niveau de financement climatique fourni aux pays à faible revenu, et leurs besoins réels.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déclaré que « des mesures d'adaptation et d'atténuation qui priorisent l'équité, la justice sociale, la justice climatique, l'inclusivité et des approches fondées sur les droits mènent à des résultats plus durables, réduisent les compromis, facilitent un véritable changement et font progresser un développement résilient face au changement climatique »¹.

De plus, la protection et le respect des droits humains sont essentiels à une action pour le climat efficace. Cependant, dans le monde entier, les défenseur-e-s de l'environnement qui luttent pour la justice climatique sont de plus en plus la cible de violences, de harcèlement et de criminalisation. Les peuples autochtones et les populations vivant en première ligne, surtout les femmes, sont particulièrement visés. La participation significative d'un large éventail d'acteurs de la société civile et de peuples autochtones aux conférences des Nations unies pour le climat, ainsi que l'exercice de leurs

1 IPCC, *Climate Change 2023: Synthesis Report Summary for Policymakers*, Section C.5.2, <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/summary-for-policymakers>

droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, sont indispensables pour garantir la surveillance de l'action des gouvernements et pour apporter différentes contributions susceptibles d'exercer une influence sur les décisions des États. Malheureusement, l'attention portée aux droits fondamentaux lors des discussions et décisions de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC est restée très limitée, et certaines parties s'y sont opposées².

Le présent document est une synthèse des conclusions et recommandations d'Amnesty International visant à atteindre la **justice climatique**, qui s'articule autour de trois thématiques relatives à l'engagement stratégique lors de la COP30 :

- 1** La protection des défenseur-e de l'environnement et de l'espace civique dans les forums multilatéraux débattant de l'action pour le climat ;
- 2** L'apport d'un financement climatique nouveau, suffisant, prévisible et complémentaire ; et
- 3** L'urgente nécessité d'abandonner progressivement les combustibles fossiles de manière juste et équitable.

L'ensemble des recommandations peut être consulté dans le [document de plaidoyer pré-COP30](#) d'Amnesty International³.

JUSTICE CLIMATIQUE

Le terme « justice climatique », utilisé de diverses manières selon les contextes et les populations, met en évidence les répercussions de la crise climatique sur le plan de la justice et la nécessité d'élaborer des **politiques justes et équitables pour faire face** au changement climatique. Les démarches axées sur la justice climatique se concentrent sur les **causes profondes de la crise climatique** ainsi que sur la façon dont le **changement climatique accentue les inégalités** entre les États et au sein des pays et s'en nourrit.

Les revendications en matière de justice climatique se fondent sur la nécessité absolue de redresser ces déséquilibres et ces injustices, en commençant par orienter l'action pour le climat en s'appuyant sur les **perspectives, le savoir et les demandes des groupes et communautés les plus touchés par la crise climatique. Afin de parvenir à la justice climatique, les inégalités et injustices liées au genre, au handicap ou à l'appartenance ethnique, raciale, de classe ou générationnelle** doivent être éliminées. Dans son sixième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué que la justice climatique était généralement définie comme reposant sur trois principes :

- la justice distributive (répartition de la charge et des avantages entre les personnes, les pays et les générations) ;
- la justice procédurale (qui décide et qui participe à la prise de décision) ; et
- la reconnaissance (respect élémentaire et juste prise en compte des divers points de vue et cultures, et véritable participation des groupes qui les incarnent).

² Amnesty International, *COP29: Finance target is a blueprint for inequalities and violations*, 25 November 2024, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/11/cop29-finance-target-is-a-blueprint-for-inequalities-and-violations/>

³ Amnesty International, *Recommendations to parties to the UNFCCC on human rights consistent climate action in 2025* (Index: IOR 40/9271/2025), 6 May 2025, <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/9271/2025/en/>

QUEL EST LE PROBLÈME ?

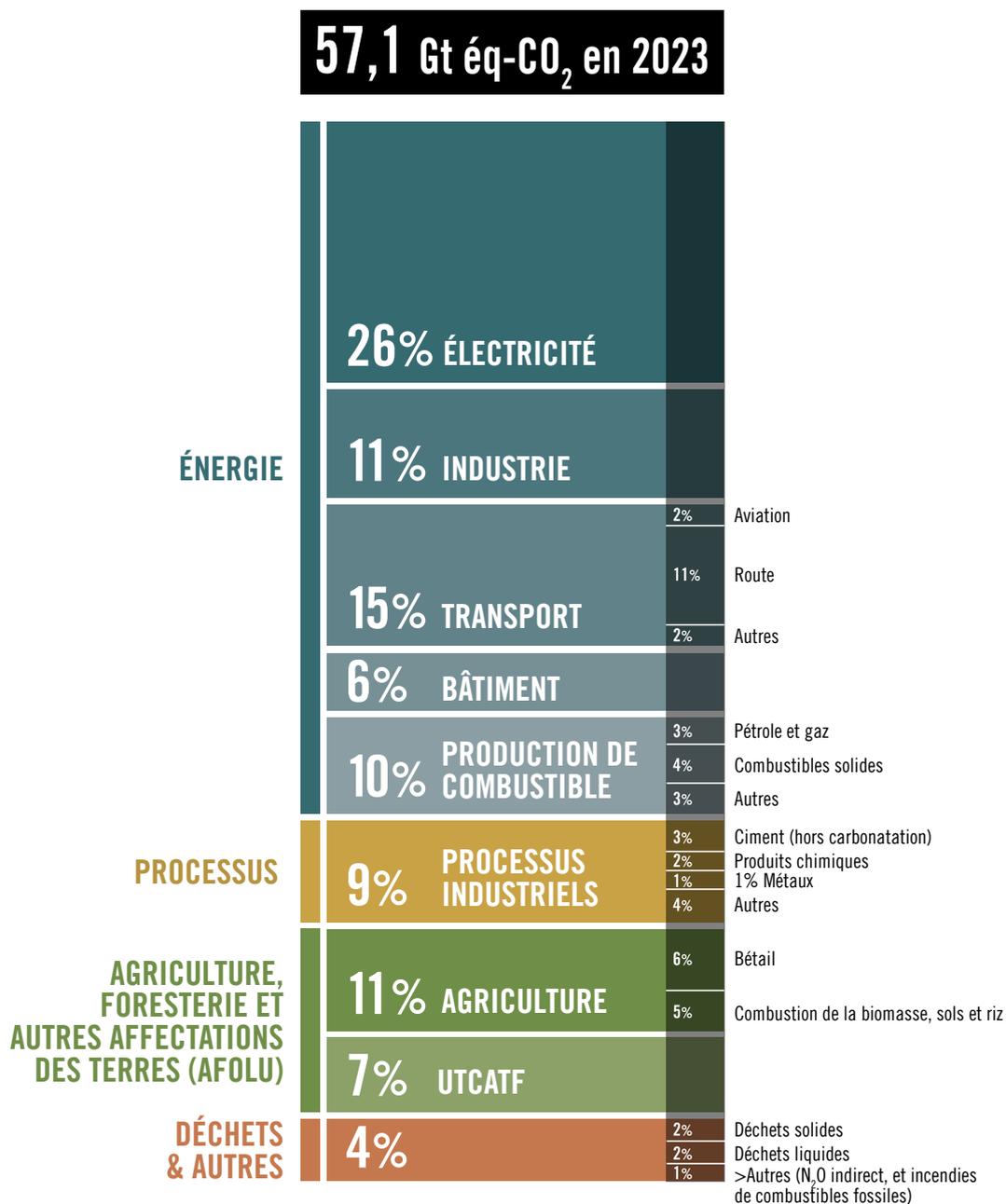


Figure 1 : Total des émissions de gaz à effet de serre en 2023.*

*Source : Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), *Executive Summary of Emissions Gap Report 2024*, octobre 2024, <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/46443>, p. XIII.

La concentration de gaz à effet de serre, dont le dioxyde de carbone et le méthane, qui réchauffent l'atmosphère, atteint déjà des niveaux record. Ces gaz proviennent principalement de la production et de la combustion de carburants fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz, pour des besoins énergétiques (voir Figure 1). Entre 2022 et 2023, ils ont augmenté de 1,3 %, augmentation plus rapide que lors de la décennie ayant précédé la pandémie de COVID-19⁴. Cependant, au lieu d'abandonner progressivement les combustibles fossiles, nous en brûlons toujours plus, et les entreprises de ce domaine vont continuer à accélérer leur production. 2024 a été la première année au cours de laquelle la température moyenne mondiale a dépassé de 1,5 °C son niveau pré-industriel. Sans action urgente pour stabiliser et réduire les émissions, le climat à l'échelle mondiale est parti pour augmenter jusqu'à atteindre 2,8 °C de réchauffement d'ici à 2100, selon le GIÉC, comité consultatif en science du climat (voir Figure 2). Les conséquences sont catastrophiques pour des milliards de personnes et d'écosystèmes.

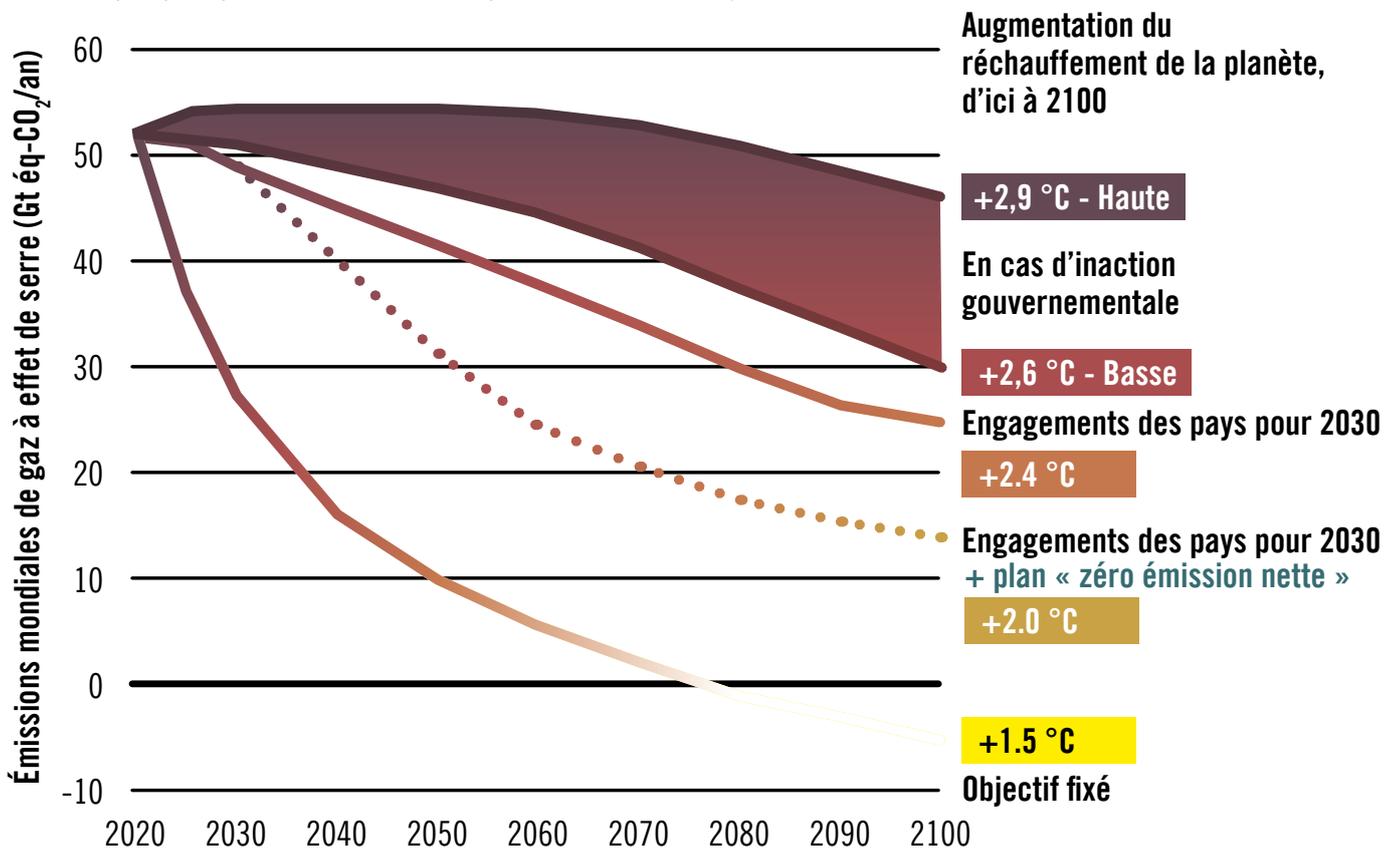


Figure 2 : Réchauffement planétaire et projections des émissions de gaz à effet de serre dans plusieurs scénarios.
Nous sommes actuellement en route vers une potentielle augmentation catastrophique de presque 3 °C des températures mondiales au cours de ce siècle.*

*Source : Adapté du Rapport 2023 du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions, <https://www.unep.org/resources/emissions-gap-report-2023>

4 UNEP, *Emissions Gap Report 2024: No more hot air ... please! With a massive gap between rhetoric and reality, countries draft new climate commitments*, October 2024, <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/46404>

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST LÀ ET BIEN LÀ : CASTASTROPHES CLIMATIQUES AU PAKISTAN

Le Pakistan est responsable de moins de 1 % des émissions mondiales, mais sa population, et en particulier les très jeunes enfants et les personnes âgées, souffrent de préjudices parmi les plus graves dus au changement climatique. Le Pakistan demeure l'un des pays les plus exposés aux catastrophes climatiques⁵.

En 2022, le Pakistan a connu des vagues de chaleur record, avec des températures atteignant 50 °C sur la majorité du territoire. Ces températures supérieures à la moyenne ont entraîné des pluies plus intenses durant la saison de la mousson. En août 2022, dans certaines régions pakistanaïses, les précipitations ont représenté 700 % de la quantité mensuelle moyenne. Le fleuve Indus, qui traverse le pays de part en part, est rapidement sorti de son lit, inondant des communautés sur une zone de 75 000 km². Trente-trois millions de personnes ont été touchées, dont huit millions de personnes déplacées. En 2024, le même phénomène s'est produit : une chaleur anormale a provoqué des pluies diluviennes. Comme le montre Amnesty International dans son récent rapport intitulé Uncounted: Invisible deaths of older people and children during climate disasters in Pakistan [en anglais]⁶, plus les pays du monde entier continueront à brûler des combustibles fossiles, plus les enfants et les personnes âgées mourront prématurément au Pakistan en raison des canicules ou des inondations. Des communautés sont déchirées par le fort taux de mortalité causé par les « catastrophes non naturelles » climatiques. Les médecins et autres professionnel-le-s de la santé interrogés dans le cadre du rapport ont décrit leur frustration et leur sentiment d'impuissance face à leur incapacité de protéger leurs patient-e-s.

De tels phénomènes illustrent la grande vulnérabilité climatique du Pakistan, ainsi que son manque de préparation en matière d'aide aux communautés et aux populations les plus en danger. La communauté internationale n'a pas pris de mesures suffisantes pour aider le Pakistan à réagir face au changement climatique. Le Pakistan a besoin d'environ 16 milliards de dollars des États-Unis pour se relever des pertes et préjudices causés par les inondations de 2022. Tout l'argent reçu l'a été sous forme de prêts, le plus souvent restructurés à partir de précédents engagements, et non de subventions. La situation au Pakistan illustre à quel point il est urgent que le Fond pour les pertes et préjudices de la CCNUCC soit entièrement opérationnel et suffisamment financé.

5 European Commission Disaster Risk Management Knowledge Centre, "INFORM Risk Profile: Pakistan", 2nd edition, 2025, <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Country-Risk-Profile>

6 Amnesty International, *Uncounted: Invisible deaths of older people and children during climate disasters in Pakistan* (Index: ASA 33/9007/2025), 5 May 2025, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa33/9007/2025/en/>

QU'EST-CE QUI PEUT ÊTRE FAIT À LA COP ?

En 2015, lors de la COP21 à Paris, les gouvernements ont convenu de tenter de limiter de la planète au cours de ce siècle à 1,5 °C au-dessus des niveaux de l'ère préindustrielle afin de parer aux pires effets du changement climatique. Ils se sont engagés à le faire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (mesures d'**atténuation**), en mettant en place des mesures pour éviter les préjudices à la population et à l'environnement (mesures d'**adaptation**), et en aidant les personnes et communautés à se relever des dommages déjà subis (**pertes et préjudices**). Au titre de l'Accord de Paris sur le climat, les pays les plus historiquement responsables des émissions et donc des préjudices climatiques (voir Figure 3) doivent diminuer leurs émissions de carbone plus rapidement et plus drastiquement que les autres. De plus, en vertu du droit international relatif aux droits humains, dans le cadre de l'obligation de participer à la coopération et à l'assistance internationales, tous les États en mesure de le faire doivent fournir des financements aux pays à plus faible revenu pour qu'ils puissent contribuer à la réduction des émissions et aider leurs populations à s'adapter au changement climatique déjà en cours. Les pays à revenu élevé et à fortes émissions doivent également financer des réparations pour pertes et préjudices dans les pays à faible revenu⁷.

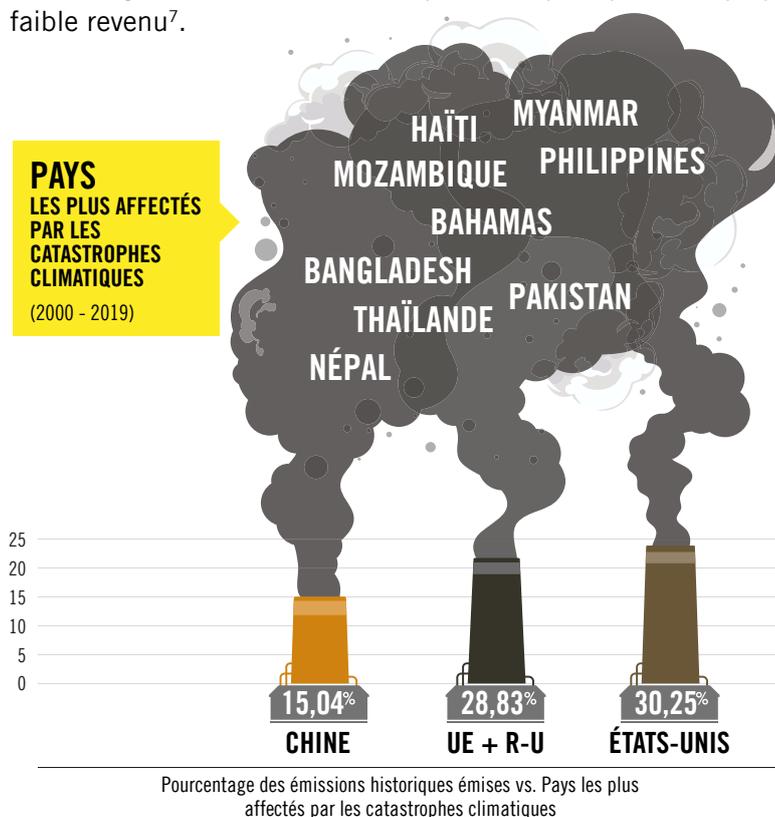
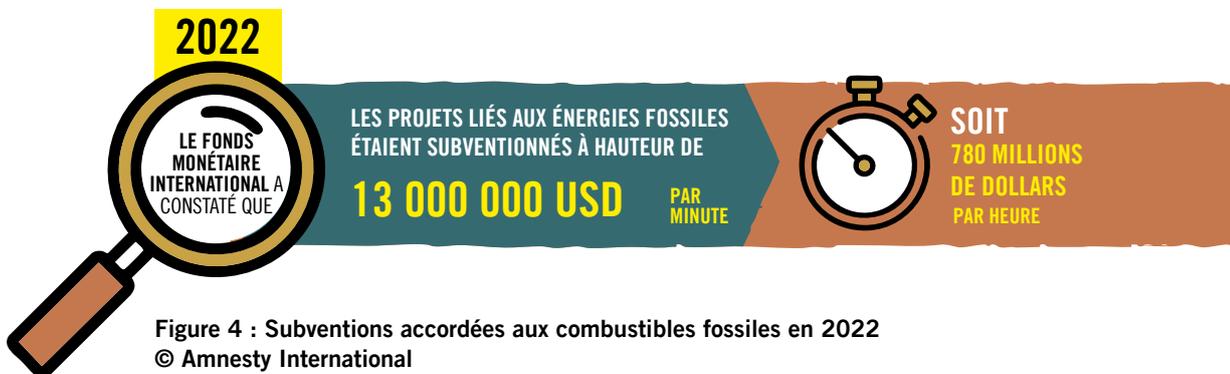


Figure 3 : Pourcentage des émissions historiques émises vs. Pays les plus affectés par les catastrophes climatiques. © Amnesty International*

*Source : Germanwatch, Indice mondial des risques climatiques 2021 <https://www.germanwatch.org/en/19777> et "Our World in Data", émissions de CO2 et de gaz à effet de serre <https://ourworldindata.org/co2-emissions>

⁷ Amnesty International and Center for International Environmental Law, *Climate-related human rights harm and the right to effective remedy*, (Index: IOR 40/7717/2024), 13 February 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/7717/2024/en/>

Mais les progrès sont très lents, car les engagements doivent être pris par consensus, ce qui signifie qu'un seul pays suffit à bloquer des décisions ambitieuses. Malgré l'aggravation de la crise climatique, les actions gouvernementales visant à limiter les combustibles fossiles ont été largement insuffisantes. Les États continuent à accorder des subventions aux entreprises de l'industrie des combustibles fossiles⁸, qui sont autant d'incitations à poursuivre les activités du secteur (voir Figure 4). Il a fallu plus de trois décennies pour que les gouvernements se mettent d'accord lors de la COP28 en 2023, et conviennent de « transitionner hors des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques »⁹. Cette formulation timide est encore affaiblie par les réserves et les failles qui permettent au secteur des combustibles fossiles (responsable de 75 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial¹⁰) de continuer à opérer sans changement. Si la diminution des combustibles fossiles est si lente, c'est en partie à cause de la grande influence que ces entreprises peuvent exercer sur les résultats des négociations climatiques¹¹.



Il est également important de se souvenir que les COP ne sont pas les seuls forums lors desquels les États et autres parties discutent du climat. En 2025, plusieurs autres processus internationaux en cours seront cruciaux pour l'action pour le climat et le financement climatique, notamment les réunions du G7, du G20 et des BRICS, la quatrième Conférence internationale des Nations unies sur le financement du développement, ainsi que des propositions et négociations au sujet de nouvelles conventions relatives à la fiscalité, à la dette et à la coopération internationale dans le domaine du développement.

8 International Energy Agency, "Tracking the impact of government support: Fossil fuel subsidies", <https://www.iea.org/topics/fossil-fuel-subsidies>

9 Amnesty International, "What happened at COP28? Essential need-to-knows", 14 December 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/12/global-what-happened-at-cop28-essential-need-to-knows/>

10 Global Solidarity Levies Task Force, "For People and the Planet", <https://solidaritylevies.org/for-people-and-the-planet/>

11 Transparency International, "COP Co-opted? How corruption and undue influence threaten multilateral climate action", 31 October 2023, <https://www.transparency.org/en/publications/cop-co-opted-how-corruption-and-undue-influence-threaten-multilateral-climate-action>; Amnesty International, "Record number of fossil fuel lobbyists at COP undermines critical climate talks", 5 December 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/12/global-record-number-of-fossil-fuel-lobbyists-at-cop-undermines-critical-climate-talks/>

EN QUOI LE CHANGEMENT CLIMATIQUE A-T-IL UNE INCIDENCE SUR LES DROITS HUMAINS ?

Chacun a le droit de vivre dans un [environnement propre, sain et durable](#)¹². Alors que la crise climatique s'intensifie, ce droit, comme d'autres, est de plus en plus menacé. Le changement climatique aggrave les sécheresses, endommage les récoltes et entraîne des pénuries alimentaires et une hausse des coûts des denrées, et après des décennies de déclin constant, on assiste à [une recrudescence de la faim dans le monde](#)¹³. Ces pénuries avivent la concurrence entre les ressources et peuvent provoquer des déplacements, des migrations et des conflits, entraînant alors d'autres atteintes aux droits humains. Bien souvent, ce sont les populations déjà fragiles, celles qui utilisent le moins de combustibles fossiles – comme les paysans pratiquant une agriculture de subsistance, les populations autochtones et les habitants des États insulaires de faible altitude confrontés à l'élévation du niveau des océans et à des tempêtes ravageuses – qui subissent le plus durement le changement climatique et dont les droits à la santé, à la vie, à l'alimentation et à l'éducation sont le plus souvent en péril.

L'AMAZONIE BRÛLE, L'AVENIR AUSSI

En **Équateur**, un groupe de neuf jeunes filles et femmes, les « [Guerreras por la Amazonía](#) »¹⁴ (**Iles Guerrières pour l'Amazonie**) ont réussi, malgré la stigmatisation et l'[intimidation](#) subies pour leur militantisme, à poursuivre en justice le gouvernement afin de dénoncer l'impact du torchage du gaz¹⁵. Avec l'Union des personnes touchées par les activités de Texaco (UDAPT) et le collectif « Éliminer les torchères et rallumer la vie » (Eliminate the Flares, Ignite Life), les requérantes ont obtenu un jugement de la Cour de justice provinciale de Sucumbíos à l'encontre du gouvernement, le condamnant à payer des réparations pour tous les dommages, à éliminer progressivement les torchères, à mener des études sur leur impact sur la santé, et à établir des centres de soin hospitalier contre le cancer.

Le torchage du gaz est également directement liée au réchauffement de la planète, car il émet des super-polluants comme le méthane, ce qui met en danger l'exercice et la protection des droits humains aujourd'hui et dans le futur. Cette activité peut être évitée dans l'extraction des combustibles fossiles mais de manière générale, les entreprises publiques et privées utilisent les torchères afin de réduire les coûts d'exploitation dans les zones socialement et environnementalement vulnérables, connues sous le nom de « zones sacrifiées », où la marginalisation et la pauvreté s'ajoutent à la dégradation de l'environnement résultant de l'activité extractive.

L'Équateur est un pays dont l'économie a été historiquement fondée sur l'extraction de pétrole. Il a donc dans la région la responsabilité et une opportunité importante de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par ce secteur et de **jeter les bases d'une transition énergétique rapide et juste**, afin de ne pas continuer à contribuer à l'aggravation des dommages causés au système climatique mondial.

12 Amnesty International, "Campaign for the right to a healthy environment, including Amnesty International, wins prestigious human rights prize", 20 July 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/07/campaign-for-the-right-to-a-healthy-environment-including-amnesty-international-wins-prestigious-human-rights-prize/>

13 World Food Programme, "A global food crisis", <https://www.wfp.org/global-hunger-crisis>

14 Amnesty International, *Ecuador: The Amazon is burning, the future is burning!* (Index: AMR 28/8280/2024), 12 August 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr28/8280/2024/en/> - "Guerreras por la Amazonía": Amnesty International, "Ecuador: Gas flares in the Amazon threatens human rights in the present and future", 12 August 2024, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/08/ecuador-gas-flares-amazon-threatens-human-rights-present-and-future/>

15 Amnesty International, "Ecuador: Child Climate Justice activist intimidated in her home" (Index: AMR 28/7775/2024), 4 March 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr28/7775/2024/en/>

Le réchauffement climatique a des répercussions sur d'autres droits dans des pays de tous niveaux de revenus, par exemple avec [l'aggravation considérable de la pollution de l'air](#)¹⁶. Cela signifie également que les moustiques porteurs de maladies se répandent dans de nouvelles régions. [Les chaleurs extrêmes](#) provoquent des décès parmi les personnes obligés de travailler en extérieur en pleine chaleur, et augmentent les taux de mortalité dans les maisons de retraite et les centres de soins¹⁷. Dans les pays à revenu élevé, les dommages causés par le changement climatique et par l'extraction et le traitement des combustibles fossiles sont souvent disproportionnés dans les « zones sacrifiées » où des communautés souvent déjà marginalisées sont soumises à une [pollution nocive](#) et où, du fait du désinvestissement, les infrastructures publiques ne sont guère équipées pour surmonter des phénomènes météorologiques extrêmes¹⁸.

Le droit de participer aux affaires publiques, ainsi que les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique sont également essentiels dans les prises de décisions climatiques. Les voix, les points de vue et le savoir des populations autochtones, des **populations attenantes et en première ligne** et des défenseur·e·s des droits humains doivent être intégrés dans les politiques, plans et actions climatiques¹⁹. Pourtant, dans le monde entier, les défenseur·e·s de l'environnement sont harcelés, stigmatisés, attaqués et criminalisés.

Le droit relatif aux droits humains peut également être un outil important de l'obligation de rendre compte de ses actes dans le contexte du changement climatique. Comme indiqué plus haut, l'Accord de Paris et le droit international relatif aux droits humains imposent aux gouvernements des obligations, notamment en ce qui concerne la réglementation de secteurs d'activité comme celui des entreprises liées aux énergies fossiles. Ces lois constituent une base importante pour le travail de plaidoyer, par exemple celui que mène Amnesty International, ainsi que pour les procédures judiciaires conduites dans diverses juridictions. Enfin, respecter et protéger les droits humains dans le cadre de l'action climatique n'est pas seulement une [obligation juridiquement contraignante](#) imposée aux États²⁰, c'est une nécessité pour une action efficace en faveur du climat. Malheureusement, trop souvent lors des COP, quelques États bloquent l'intégration de références aux droits humains dans les documents et décisions. Amnesty International appelle les États et autres parties à placer les droits humains au cœur des négociations de la COP30, ce qui les aidera à atteindre la justice climatique.

Populations attenantes : populations vivant près d'infrastructures industrielles produisant ou transformant des combustibles fossiles. Les populations attenantes subissent directement les effets néfastes de la pollution et des dégradations de l'environnement causées par les activités d'extraction et vivent généralement dans ce que l'on appelle des « zones sacrifiées ».

Populations en première ligne : désigne les personnes les plus touchées par les conséquences directes et indirectes de la crise climatique (par exemple, les populations les plus affectées par les événements météorologiques à évolution rapide ou lente provoqués par le changement climatique). Nombre de ces personnes sont marginalisées et subissent de multiples formes de discrimination culturelle, économique, sociale et raciale.

16 Amnesty International, "Heatwaves are worsening air pollution, underscoring the urgent need to phase out fossil fuels", 6 September 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/09/global-heatwaves-are-worsening-air-pollution-underscoring-the-urgent-need-to-phase-out-fossil-fuels/>

17 Amnesty International, *A burning emergency: Extreme heat and the right to health in Pakistan* (Index ASA 33/6823/2023), 4 June 2023, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa33/6823/2023/en/>

18 Amnesty International, *The Cost of Doing Business? The Petrochemical Industry's Toxic Pollution in the USA* (Index: AMR 51/7566/2024), <https://www.amnesty.org/en/documents/AMR51/7566/2024/en/>

19 Amnesty International, *Fatal fuels: Why human rights protection urgently requires a full and equitable fossil fuel phase out* (Index: POL 30/7382/2023), 13 November 2023, <https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/7382/2023/en/>

20 Amnesty International, *Stop burning our rights! What governments and corporations must do to protect humanity from the climate crisis* (Index: POL 30/3476/2021), 7 June 2021, <https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/3476/2021/en/>

QUELS PROGRÈS PEUVENT ÊTRE FAITS À LA COP30 POUR LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE ?

Avec suffisamment d'ambition, les parties à la CCNUCC et à la Déclaration de Paris peuvent faire beaucoup de choses pour progresser vers la justice climatique. Passer des accords de la COP28, qui préconisaient une « transition visant à sortir des combustibles fossiles », à un abandon progressif de ces énergies est primordial pour protéger les droits humains. Les gouvernements, les institutions financières et les entreprises peuvent et doivent faire bien davantage pour mettre un terme à l'expansion du secteur des combustibles fossiles, qui est [incompatible avec les obligations des États en matière de droits humains et avec l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5 °C](#)²¹. Le développement des énergies renouvelables dans de nombreux pays est inarrêtable, mais de très nombreuses autres actions sont nécessaires pour une transition juste et équitable vers un futur durable et égalitaire, dans lequel l'énergie renouvelable et l'exercice des droits humains seraient accessibles à toutes et à tous.

Les États et parties doivent également soumettre de toute urgence leur propre plan national pour le climat, appelés Contributions déterminées au niveau national (CDN), qui devaient être rendues en février 2025. De façon décevante, au 12 mai 2025, [seuls 21 pays avaient soumis une nouvelle CDN](#)²², ce qui ne couvrirait que 20 % des émissions mondiales. Ces plans doivent être construits autour de la protection des droits humains et faire en sorte que l'objectif de rester sous le seuil de 1,5 °C reste atteignable. Les pays à faible revenu doivent également indiquer les coûts prévus pour une affectation efficace du financement climatique permettant de mettre en place ces plans. Les CDN doivent enfin être produites grâce à une participation publique réelle et inclusive.

21 Amnesty International, "Fossil fuel production will be double the level needed to limit global warming to 1.5°C", 8 November 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/11/global-fossil-fuel-production-will-be-double-the-level-needed-to-limit-global-warming-to-1-5c/>

22 Climate Watch, "NDC Tracker", available at <https://www.climatewatchdata.org/ndc-tracker>

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE ET ÉQUITABLE POUR PROTÉGER LA MINORITÉ AUTOCHTONE DES SÂMES

Dans le rapport *Just Transition or 'Green Colonialism'?* (Transition juste ou « colonialisme vert » ?) [en anglais], Amnesty International, en collaboration avec le Conseil sami²³ (une organisation bénévole avec des branches en Finlande, en Suède, en Norvège et en Russie), a analysé la façon dont **l'extraction de minerai et les nouveaux projets énergétiques** menés sans consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause **menacent la culture et les moyens de subsistance des Sâmes dans les pays nordiques**²⁴. Le changement climatique menace la culture et l'existence de la population autochtone sami de deux manières. Tout d'abord, par l'impact environnemental direct, comme le changement des conditions météorologiques et des écosystèmes, et ensuite en raison de l'augmentation du nombre de projets énergétiques et d'extraction de ressources au Sápmi (la région culturelle traditionnellement habitée par les Sâmes) au nom du développement « vert » et de la transition vers des énergies « propres ».

Les émissions de gaz à effet de serre qui réchauffent le climat doivent être rapidement réduites, mais cela ne peut pas se faire aux dépens des populations qui souffrent déjà le plus du changement climatique. Pour être réellement juste, la transition vers les énergies renouvelables doit être respectueuse des droits humains.

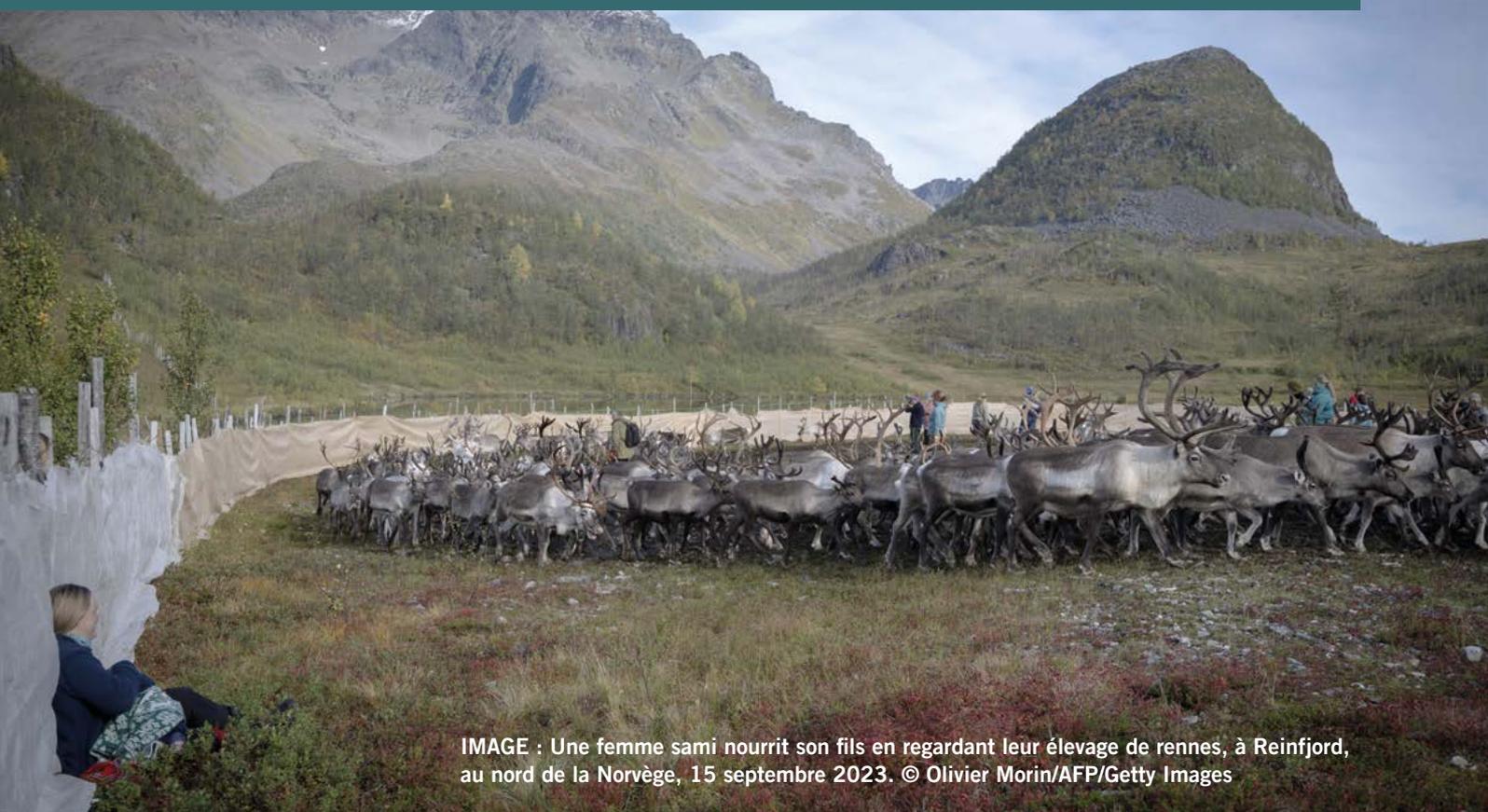


IMAGE : Une femme sami nourrit son fils en regardant leur élevage de rennes, à Reinfjord, au nord de la Norvège, 15 septembre 2023. © Olivier Morin/AFP/Getty Images

23 Saami Council, <https://www.saamicouncil.net/en/home>

24 Amnesty International and the Sámi Council, *Justice Transition or 'Green Colonialism': How mineral extraction and new energy projects without free, prior and informed consent are threatening Indigenous Sámi livelihoods and culture in Sweden, Norway and Finland* (Index: EUR 20/8913/2025), 29 January 2025, <https://www.amnesty.fi/amnestyn-ja-saamelaisneuvoston-raportti-oikeudenmukainen-siirtyma-vai-vihreaa-kolonialismia/>

LE FINANCEMENT CLIMATIQUE EST UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS : LES MESURES À PRENDRE À LA COP30

Pour les pays à faible revenu, le montant consacré au remboursement de la dette est bien plus élevé que la somme qu'ils reçoivent au titre du financement climatique de la part des pays riches, qui sont pourtant les plus responsables du changement climatique. Cela entrave leur capacité à mettre en place des actions pour le climat et à protéger les droits humains (voir Figure 5).

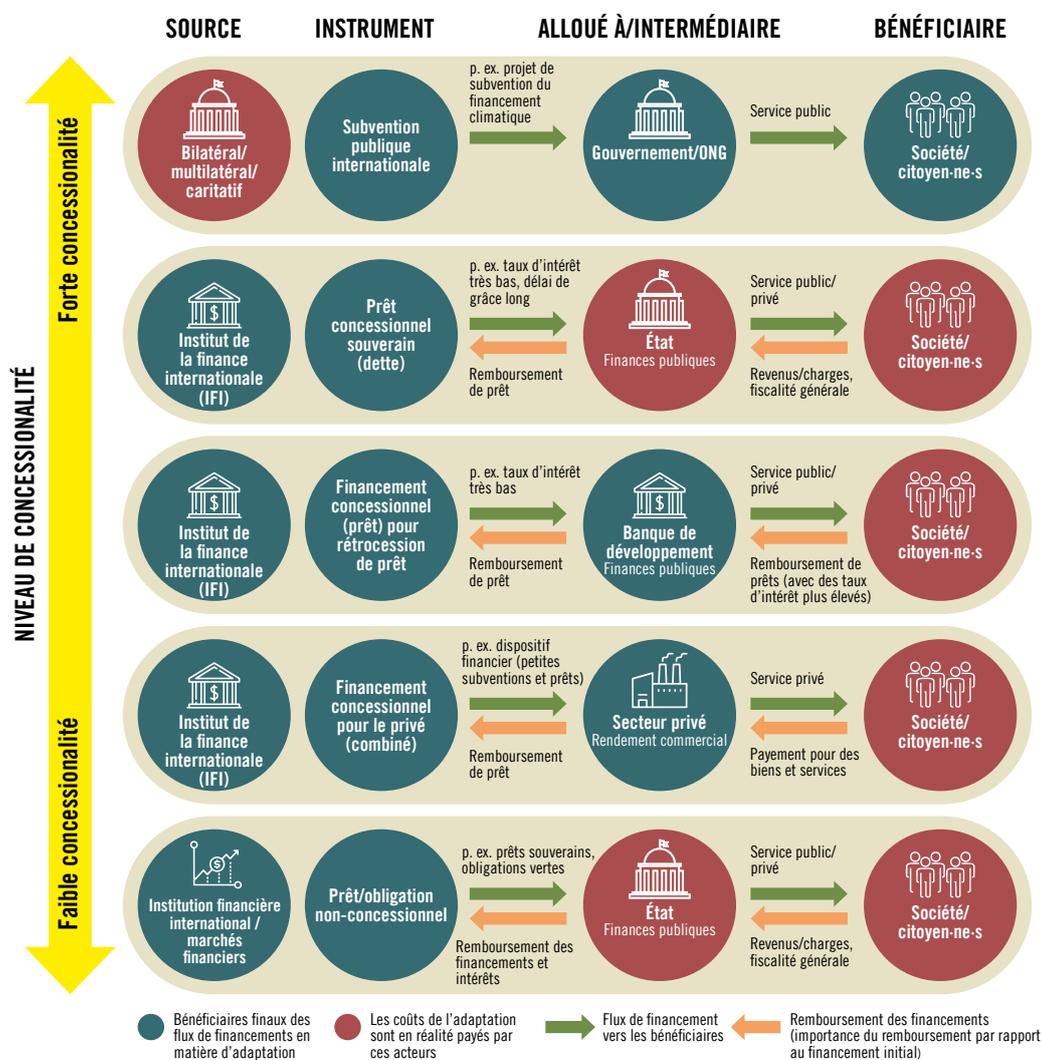


Figure 5 : Qui paye le prix du financement climatique ?

*Source : PNUE, Rapport 2024 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques, 7 novembre 2024, <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2024>

À la COP29, les pays ont convenu d'un nouvel objectif de financement climatique, dérisoire. Les pays riches ont accepté de mobiliser 300 milliards de dollars des États-Unis par an pour l'atténuation et l'adaptation dans les pays à plus faible revenu (voir Figure 6), et ont fixé un autre objectif imprécis de « mobiliser » 1 300 milliards de dollar annuellement d'ici à 2030²⁵. Cette somme pourrait provenir de financements publics et privés, et être créatrice de dette. Ces objectifs ne prennent pas en compte les pertes et préjudices : Le Fonds pour les pertes et les préjudices, créé en 2022, a jusqu'à présent reçu des promesses qui représentent au total 768,40 millions de dollars des États-Unis²⁶. En mai 2025, de nombreux gouvernements n'avaient pas tenu leurs engagements.

L'expression « pertes et préjudices » renvoie aux dommages qui découlent du changement climatique et que l'action pour le climat ne peut prévenir.

Fournir un financement accru pour les pertes et préjudices est essentiel **pour atteindre la justice climatique**. Aux termes du droit international relatif aux droits humains, les populations et personnes subissant des pertes et préjudices ont un droit de recours, qui inclut la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et les garanties de non-répétition.

Cependant, les pays les plus responsables des dégâts imputables au changement climatique ont refusé pendant des décennies de fournir des financements sous forme de subventions publiques aux pays à faible revenu souffrant des pertes et préjudices climatiques. Ils ont finalement convenu en 2022 de créer un Fonds pour les pertes et les préjudices. Il est cruellement sous-financé.

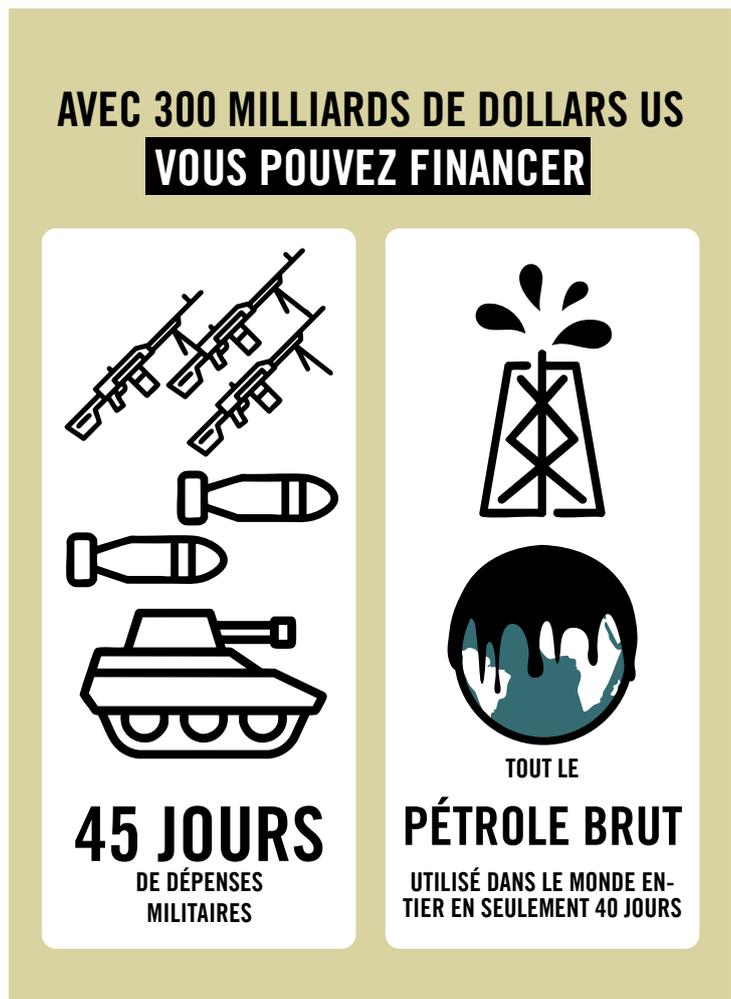


Figure 6 : Ce que 300 milliards de dollars peuvent financer © Amnesty International

Les pays riches continuent à se soustraire à leurs obligations de fournir un financement climatique. Pourtant, Amnesty International a démontré²⁷ qu'il existait de nombreuses manières de réunir des sommes supplémentaires. Taxer les entreprises de l'industrie des combustibles fossiles, les bénéficiaires exceptionnels et les personnes riches, mais aussi cesser les subventions et investissements accordés au secteur des combustibles fossiles, mettre un terme à l'évasion fiscale... Tout cela pourrait représenter 3 000 milliards de dollars par an (voir Figure 7).

25 Amnesty International, "COP29: Finance target is a blueprint for inequalities and violations", 25 November 2024, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/11/cop29-finance-target-is-a-blueprint-for-inequalities-and-violations/>
 26 UNFCCC, "Pledges to the Fund for responding to Loss and Damage", available at <https://unfccc.int/topics/climate-finance/funds-entities-bodies/fund-for-responding-to-loss-and-damage/pledges-to-the-fund-for-responding-to-loss-and-damage>
 27 Amnesty International, *Plenty to go around: Mobilizing finance for climate justice*, (Index: POL 30/8850/2025), 16 January 2025, <https://www.amnesty.org/en/documents/pol30/8850/2025/en/>

DÉFICIT DE FINANCEMENT CLIMATIQUE ET SOURCES POSSIBLES DE FINANCEMENT

(en dollars américains par an)

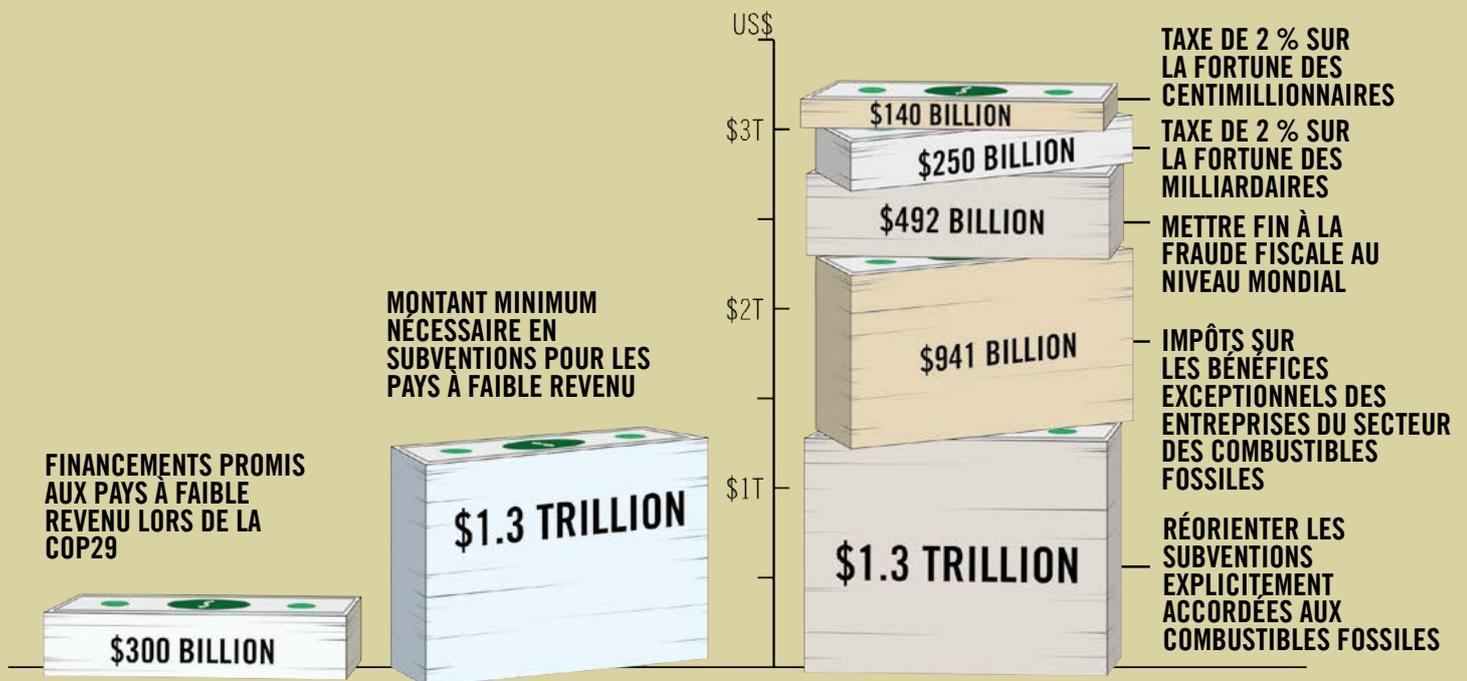


Figure 7 : Comment combler les lacunes du financement climatique
© Amnesty International

La COP30 doit aboutir à un plan et un calendrier clairs pour mobiliser les 300 milliards de dollars prévus, et pour accroître les financements publics fondés sur des subventions, tout en veillant à ce que les investissements internationaux financent des projets réellement utiles pour lutter contre le changement climatique. Les pays riches à fortes émissions doivent apporter de nouvelles contributions au Fonds pour les pertes et les préjudices, et faire en sorte que celui-ci permette des accès directs par les communautés touchées et soit protégé de l'influence indue du secteur privé.

PROTÉGER LES DROITS HUMAINS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : COMBLER LE DÉFICIT DE FINANCEMENT DES MESURES D'ADAPTATION

Les mesures d'adaptation incluent généralement le renforcement des biens publics et services les plus élémentaires, comme l'eau, les soins de santé, la protection sociale, les infrastructures basiques et la préparation face aux catastrophes : Ces mesures peuvent protéger les droits humains face au changement climatique. Étant donné l'ampleur de l'urgence climatique, l'adaptation doit être porteuse de réels changements pour protéger les droits fondamentaux (voir Figure 8). S'adapter au changement climatique a un prix très élevé. Les pays à faible revenu ne devraient pas être poussés au surendettement pour protéger leur population des conséquences négatives du changement climatique, dont ils ne sont pas responsables.

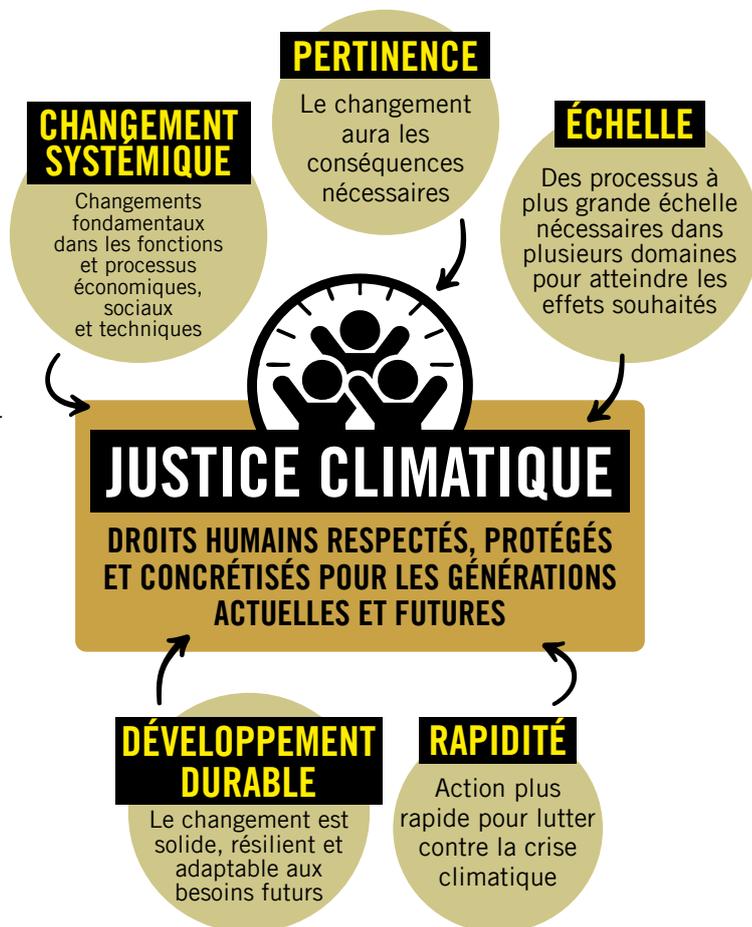


Figure 8 : Adaptation transformationnelle
© Amnesty International

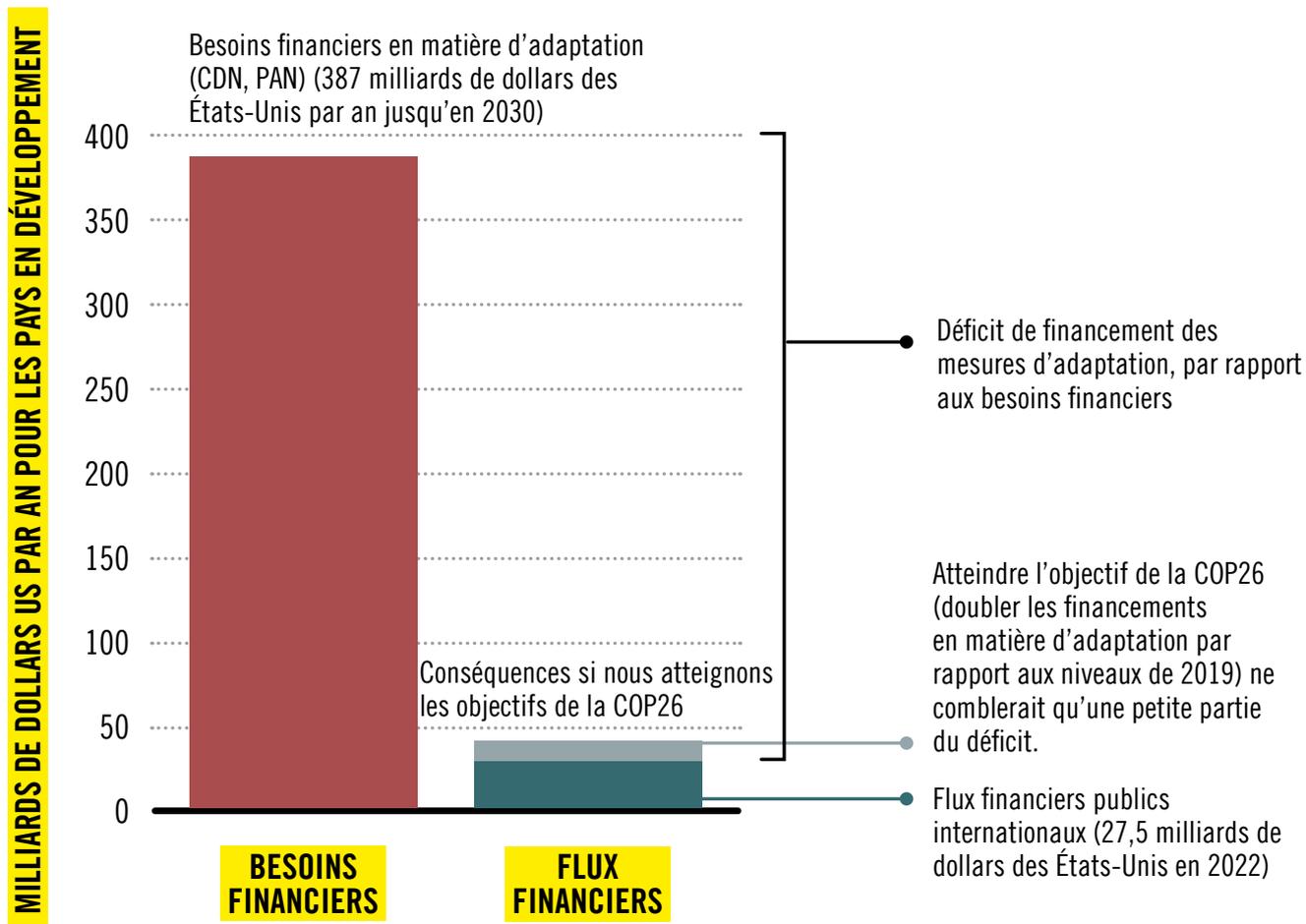


Figure 9 : Déficit de financement des mesures d'adaptation.

Comparaison des besoins financiers en matière d'adaptation et des flux de financements publics internationaux dans les pays à faible revenu*.

Un Objectif mondial d'adaptation a été établi en vertu de l'Accord de Paris, mais sa mise en œuvre a été lente. Les pays à faible revenu estiment leurs besoins financiers en matière d'adaptation à environ 387 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030. Bien que l'Accord de Paris vise explicitement à trouver un équilibre entre le financement de l'adaptation et celui de l'atténuation, le déficit de financement est particulièrement criant dans le domaine de l'adaptation, où il est aujourd'hui estimé à 215-387 milliards de dollars par an, et ne fait qu'augmenter (voir Figure 9). Les populations de tous les pays, mais en particulier des pays à faible revenu, subissent déjà des problèmes de santé et même des décès dus au changement climatique, pourtant évitables. Les parties doivent agir urgemment à la COP30 pour réduire ce déficit de financement en matière d'adaptation.

*Source : PNUE, Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques, 7 novembre 2024, <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2024>

PROTÉGER L'ESPACE CIVIQUE LORS DES COP : INGRÉDIENT ESSENTIEL POUR UNE ACTION CLIMATIQUE EFFICACE

Les organisations de la société civile, les représentant-e-s des populations autochtones et les jeunes ont un rôle important à jouer pour réclamer des résultats ambitieux à l'issue de la COP, que ce soit dans leur pays ou directement pendant les conférences. Cependant, des obstacles freinent toujours l'accès et l'inclusion des populations autochtones dans les espaces de la CCNUCC, où l'espace civique se rétrécit, comme dans le reste du monde. Les défenseur-e-s de l'environnement sont parmi les personnes les plus touchées par ce rétrécissement de l'espace civique et par le manque de protection gouvernementale des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique.



IMAGE : Proscovier NNanyonjo Vikman évoquant les difficultés rencontrées pour obtenir un visa pour la Conférence de Bonn sur les changements climatiques de 2024, lors d'une conférence de presse coorganisée par Human Rights Watch, le Centre pour le développement du droit international de l'environnement et Amnesty International © UNFCCC

LES DÉFENSEUR-E-S DE L'ENVIRONNEMENT SUBISSENT SANS CESSE...



Figure 10 : Les risques auxquels font face les défenseur-e de l'environnement en raison de leur travail essentiel © Amnesty International

RÉPRESSION DES MILITANT·E·S POUR LE CLIMAT

Au cours des dernières années, nous avons constaté une intensification de la répression visant les militant·e·s écologistes, les défenseur·e·s de la terre et de l'environnement, les journalistes et les autres voix critiques de l'inaction climatique des gouvernements²⁸. De nombreux défenseur·e·s ont subi des atteintes aux droits humains, notamment des mesures d'intimidation, des répressions de leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifiques, des disparitions forcées, des campagnes de criminalisation et de diffamation, des arrestations et détentions arbitraires, entre autres²⁹.

- Au **Canada**, les défenseur·e·s des terres de la Nation Wet'suwet'en subissent depuis des années une campagne de violence, harcèlement, discrimination et dépossession car ils essaient de protéger leurs territoires ancestraux non-cédés de la construction d'un gazoduc de gaz naturel liquéfié par Coastal GasLink³⁰.
- En **Australie**, plus de 100 manifestant·e·s ont été arrêtés en novembre 2023 après avoir dénoncé l'inaction du gouvernement face à la crise climatique, à l'approche de la COP28³¹.
- En octobre 2020, Fikile Ntshagase, qui militait activement contre une mine de charbon à ciel ouvert près de chez elle, a été abattue de six balles à son domicile en **Afrique du Sud**³², mais à ce jour, personne n'a été amené à rendre des comptes pour son meurtre³³.

La criminalisation et les poursuites pénales sont de plus en plus utilisées pour intimider et réduire au silence les militant·e·s écologistes, les défenseur·e·s des terres et territoires et les organisations de la société civile. Les « poursuites-bâillons » (poursuites stratégiques altérant le débat public) visant à intimider ou réduire au silence des journalistes, défenseur·e·s des droits humains, organisations de la société civile, militant·e·s et autres voix critiques ont également augmenté. Par exemple, l'action en justice intentée par l'entreprise de combustibles fossiles Energy Transfer contre Greenpeace illustre l'importance des risques représentés par ces « poursuites-bâillon ». En mars 2025, un jury américain du Dakota du Nord a ordonné à Greenpeace de verser au moins 660 millions de dollars à Energy Transfer, ayant jugé que l'organisation était responsable de diffamation et des actions des manifestant·e·s opposés à l'oléoduc Dakota Access en 2016 et 2017³⁴. Greenpeace prévoit de faire appel de cette décision.

28 Amnesty International, "Human rights defenders working on climate change and a just transition: Submission to the UN Special Rapporteur on the situation of human rights defenders" (Index: IOR 40/9325/2025), 5 May 2025, <https://www.amnesty.org/en/documents/ior40/9325/2025/en/>

29 Global Witness, "Missing voices: The violent erasure of land and environmental defenders", 10 September 2024, <https://globalwitness.org/en/campaigns/land-and-environmental-defenders/missing-voices/#killed>

30 Amnesty International, "Removed from our land for defending it": Criminalization, Intimidation and Harassment of Wet'suwet'en Land Defenders (Index: AMR 20/7132/2023), 11 December 2023, <https://www.amnesty.org/en/documents/amr20/7132/2023/en/>. See interactive report landing page: "A land divided: Wet'suwet'en Nation", available at <https://amnesty.ca/wetsuweten-report/>

31 Amnesty International, "Australia: More than 100 people charged after kayaking protesters block coal port ahead of COP28", 27 November 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/11/australia-protesters-climate-coal/>

32 Amnesty International, "Two years and still no justice for Fikile Ntshangase's murder", 21 October 2022, <https://amnesty.org.za/south-africa-two-years-and-still-no-justice-for-fikile-ntshangases-murder/>

33 Amnesty International, "Fikile Ntshangase", Instagram post, 12 March 2025, https://www.instagram.com/amnestysafrica/p/DHF2TZlA9d/?hl=en&img_index=1

34 Amnesty International, "USA: Chilling verdict against Greenpeace sets damaging precedent for protection and promotion of human rights and climate justice", 20 March 2025, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/03/usa-verdict-against-greenpeace-sets-damaging-precedent/>

Lors des COP elles-mêmes, les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique ont été mis à l'épreuve. En Azerbaïdjan, la société civile a subi une [répression intensifiée](#), notamment l'arrestation et la détention arbitraire d'une dizaine de journalistes et de militant·e-s de la société civile, après que le pays a été choisi comme hôte de la COP29³⁵. L'atmosphère répressive en Azerbaïdjan a également poussé certains militant·e-s de la société civile à rester à l'écart de la conférence, et a fait peser un climat de crainte sur celles et ceux qui ont choisi de participer. À Dubaï, les participant·e-s à la COP28 ont subi une [surveillance numérique illégale](#), qui constituait une atteinte à la participation constructive de la société civile à la conférence³⁶. Lors de la COP27 à Charm el-Cheikh, en Égypte, les militant·e-s écologistes ont subi des [restrictions](#) de leurs droits aux libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association³⁷, notamment en étant soumis à des actes d'[intimidation, de harcèlement et de surveillance](#)³⁸. À [Glasgow au Royaume-Uni](#)³⁹, à [Madrid en Espagne](#)⁴⁰, et à [Katowice, en Pologne](#)⁴¹, des craintes ont également été soulevées au sujet du maintien de l'ordre dans les manifestations, de l'intimidation des participant·e-s et des restrictions à l'entrée.



Pour lutter contre cette situation, les États doivent reconnaître publiquement l'importance du travail des défenseur·e-s des droits humains environnementaux, et faire ce qu'ils peuvent pour éviter les représailles à l'encontre des personnes participant à la Conférence de Bonn sur les changements climatiques ou à la COP30. Cela nécessite des engagements explicites en faveur des droits humains de la part du pays hôte, le Brésil. Ces engagements doivent être intégrés dans l'accord avec le pays hôte dès le début de l'organisation de la COP. Le secrétariat de la CCNUCC doit également veiller à ce que dans la « zone bleue » de la conférence, c'est-à-dire la zone sous son contrôle, les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique soient entièrement protégés.

**IMAGE : Manifestant·e-s pendant une action de la COP29, lors de laquelle parler librement n'était pas autorisé
©Amnesty International**

35 Amnesty International, *Azerbaijan: Update — The Human Rights Situation in Azerbaijan ahead of COP29* (Index: EUR 55/8703/2024), 1 November 2024, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur55/8703/2024/en/>

36 Amnesty International, *UAE: Concerns around authorities' use of digital surveillance during COP28*, 15 November 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/11/uae-concerns-around-authorities-use-of-digital-surveillance-during-cop28/>

37 Amnesty International, "Egypt: Statements on COP27 imply restricting activism", 12 July 2022, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2022/07/egypt-statements-on-cop27-imply-restricting-activism/>

38 UN Human Rights (OHCHR), "Egypt: UN experts alarmed by harassment of civil society actors at COP27 climate summit", 18 November 2022, <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2022/11/egypt-un-experts-alarmed-harassment-civil-society-actors-cop27-climate>

39 Amnesty International UK, "Amnesty briefing on policing of protest at COP26", August 2022, <https://www.amnesty.org.uk/blogs/scottish-human-rights/policing-cop26-and-right-protest-scotland>

40 Amnesty International, "Madrid climate talks failed: What now?", 17 December 2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/12/madrid-climate-talks-fail-what-now-2/>

41 Amnesty International, *Poland: Arrests and refusal of entry to environmentalists during the COP24 climate talks* (Index: EUR 37/9550/2018), 11 December 2018, <https://www.amnesty.org/en/documents/eur37/9550/2018/en>

LA SITUATION AU BRÉSIL

Comme Amnesty International l'a montré dans son récent [rapport annuel](#), les défenseur-e-s des droits humains et les populations autochtones risquent particulièrement d'être persécutés au Brésil⁴². Selon l'ONG Global Witness, le Brésil se place en deuxième position dans la liste des pays où le nombre d'homicides de défenseur-e-s des droits fonciers et environnementaux était le plus élevé en 2023⁴³. En 2024, le Programme de protection en faveur des militant-e-s des droits humains a recensé au Brésil plus de 1 000 cas de violations des droits contre des défenseur-e-s des droits fondamentaux qui étaient surveillés, et la moitié de ces incidents concernaient des personnes autochtones et quilombolas (membres de communautés traditionnelles de descendants d'esclaves africains affranchis). La plupart des menaces provenaient de propriétaires terriens, d'entreprises et d'agents de la sécurité publique. L'impunité pour les violations reste courante, et les journalistes, les professionnel-le-s des médias et les femmes risquent également de subir des actes de stigmatisation, des agressions physiques et des procédures civiles et pénales. En avril 2025, la police a [violemment réprimé](#) une manifestation de populations autochtones venues des quatre coins du pays se retrouver à Brasília, la capitale, pour dénoncer les violations et les attaques dont elles ont été victimes et faire valoir leur droit à la survie⁴⁴.

Le Brésil doit prendre des mesures pour éviter des violations similaires et combattre l'impunité pour les abus ayant déjà eu lieu, notamment en fournissant des réparations pour toutes les victimes.

IMAGE : Des participant-e-s à une manifestation à Rio de Janeiro, Brésil, qui réclament justice pour l'expert brésilien des populations autochtones Bruno Pereira et le journaliste britannique Dom Phillips, tués alors qu'ils travaillaient dans la forêt tropicale amazonienne, 26 juin 2022
© Luciola Villela/AFP/Getty Images



42 Amnesty International, "Brazil 2024" in Annual Report, April 2025, <https://www.amnesty.org/en/location/americas/south-america/brazil/report-brazil/>

43 Global Witness, "Missing voices: The violent erasure of land and environmental defenders", September 2024, <https://globalwitness.org/en/campaigns/land-and-environmental-defenders/missing-voices/#killed>

44 Martina Medena, "Indígenas são reprimidos pela polícia durante marcha do Acampamento Terra Livre em Brasília", Brasil de Fato, 10 April 2025, <https://www.brasildefato.com.br/2025/04/10/indigenas-sao-reprimidos-pela-policia-durante-marcha-do-acampamento-terra-livre-em-brasilia/> (in Portuguese)

L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE DU BRÉSIL À L'EMBOUCHURE DU FLEUVE AMAZONE

Le gouvernement du Brésil étend son extraction de combustibles fossiles, avec 332 sites dans l'ensemble du pays, et 47 à l'embouchure du bassin amazonien⁴⁵. Le site appelé « Bloc 59 », à l'embouchure du fleuve, est particulièrement inquiétant.

Selon l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (IBAMA en portugais), l'extraction pétrolière à l'embouchure de l'Amazone aurait d'importantes conséquences néfastes, notamment la pollution de l'eau et des sols⁴⁶. Cela menace directement la nature locale et l'équilibre écologique de cette région⁴⁷. En plus des dommages environnementaux, l'extraction pétrolière affecterait aussi gravement le mode de vie des communautés traditionnelles et autochtones qui habitent dans la région, comme les populations Karipuna, Palikur-Arukwayene, Galibi Marworno et Galibi Kali'na, qui n'ont pas été consultées au sujet du projet qui touchera pourtant leurs terres⁴⁸.

Alors que le pays se prépare à accueillir la COP30 à Belém en novembre 2025, les efforts faits pour accélérer l'attribution de permis aux projets liés aux combustibles fossiles dans l'embouchure de l'Amazone révèlent une manifeste contradiction entre les mesures nationales du gouvernement brésilien et son rôle en tant que leader mondial de l'action climatique. La population du Brésil souffre déjà des impacts du changement climatique : les catastrophes non naturelles ont augmenté de 460 % depuis les années 1990⁴⁹. En effet, le pays a subi 10 phénomènes météorologiques extrêmes en 2024, dont trois d'une gravité sans précédent : sécheresses prolongées en Amazonie, vagues de chaleur avec des températures atteignant 42 °C dans les régions centrales, pluies torrentielles et inondations dans le sud⁵⁰.



IMAGE : Bateaux à quai dans la baie de Guanabara, Rio de Janeiro, Brésil, février 2025
© Amnesty International (Candy Ofime)

45 Sarah Brown, "Lula pushes oil drilling at mouth of Amazon despite climate risks", Mongabay, 21 February 2025, <https://news.mongabay.com/2025/02/lula-pushes-oil-drilling-at-mouth-of-amazon-despite-climate-risks/>

46 Greenpeace, "Impacto de exploração de petróleo na Foz do Amazonas é de nível máximo", 31 January 2024, <https://www.greenpeace.org/brasil/blog/impacto-ambiental-da-exploracao-de-petroleo-na-foz-do-amazonas-e-de-nivel-maximo/> (in Portuguese)

47 Climainfo, "Exploração de combustíveis fósseis na foz do Amazonas é de impacto ambiental máximo, avalia IBAMA", 1 February 2024, <https://climainfo.org.br/2024/02/01/exploracao-de-combustiveis-fosseis-na-foz-do-amazonas-e-de-impacto-ambiental-maximo-avalia-ibama/> (in Portuguese)

48 World Wildlife Fund (WWF), "Ainda sem licença do Ibama, exploração de petróleo na Foz do Amazonas é risco para povos indígenas e tradicionais", 28 November 2022, <https://www.wwf.org.br/?84220%2Fainda-sem-licenca-do-ibama-exploracao-de-petroleo-na-foz-do-amazonas-e-risco-para-povos-indigenas-e-tradicionais> (in Portuguese)

49 Letícia Klein, "Brazil has seen a 460% increase in climate-related disasters since the 1990s", Mongabay, 11 February 2025, <https://news.mongabay.com/2025/02/brazil-has-seen-a-460-increase-in-climate-related-disasters-since-the-1990s/>

50 World Meteorological Organisation (WMO), *State of the Global Climate 2024*, 19 March 2025, <https://wmo.int/publication-series/state-of-global-climate-2024>

« Les CDN sont des outils conçus pour intensifier l'atténuation du changement climatique et documenter ces mesures, mais elles peuvent aussi évoquer l'adaptation et les pertes et préjudices. Une CDN vraiment ambitieuse doit aborder tous les aspects de l'action climatique nécessaires pour respecter, protéger et concrétiser les droits humains. » [HCDH](#)⁵¹

Le Brésil est également un grand producteur de combustibles fossiles et cherche à [étendre sa production](#)⁵², même si les scientifiques sont formels : pour rester sous le seuil de 1,5 °C de réchauffement de la planète, aucune nouvelle extraction ne doit voir le jour. De plus, le pays [rejoint actuellement l'OPEP](#)⁵³, une organisation de producteurs de combustibles fossiles qui a [lutté contre un engagement à abandonner progressivement ces énergies fossiles](#)⁵⁴. Selon les calculs des organisations de la société civile, les objectifs de réduction d'émission dans la [nouvelle CDN du Brésil](#) sont bien en dessous de la responsabilité que devrait endosser le pays, et celui-ci ne s'engage pas dans ce document à abandonner progressivement les combustibles fossiles⁵⁵. La CDN du Brésil n'est pas non plus conforme à l'objectif de cesser et inverser la déforestation d'ici à 2030. Signalons néanmoins un point positif : la CDN se penche notamment sur l'adaptation, de manière conforme aux principes de la justice climatique, de la transition juste et des droits humains, même si elle ne fait pas référence aux pertes et préjudices. Tout au long de sa présidence de la COP30, le Brésil devrait se comporter en meneur en s'engageant à abandonner progressivement les combustibles fossiles en suivant un calendrier clairement défini.



IMAGE : Torchère d'un terminal de Petrobras, entreprise pétrolière et gazière nationale dans la baie de Guanabara, Rio de Janeiro, Brésil, février 2025 © Amnesty International (Candy Ofime)

51 OHCHR, *Integrating Human Rights in Nationally Determined Contributions (NDCs): A Toolkit for Practitioners*, 1 November 2022 <https://www.ohchr.org/en/documents/tools-and-resources/integrating-human-rights-nationally-determined-contributions-ndcs>

52 Brasil247, "Brasil planeja aumento significativo na produção de petróleo até 2025", 16 December 2024, <https://www.brasil247.com/economia/brasil-planeja-aumento-significativo-na-producao-de-petroleo-ate-2025-aponta-instituto> (in Portuguese)

53 Cristen Hemingway Jaynes, "Brazil Joins OPEC+ Ahead of Hosting UN Climate Summit", EcoWatch, 19 February 2025, <https://www.ecowatch.com/brazil-opec-cop30.html>

54 Yousef Saba and Maha El Dahan, "OPEC head to OPEC+: reject COP28 language on fossil fuel phase-out", 8 December 2023, <https://www.reuters.com/sustainability/climate-energy/opec-chief-urges-members-reject-any-cop28-deal-that-targets-fossil-fuels-2023-12-08/>

55 Climate Action Network International, "Brazil's NDC", March 2025, <https://climatenetwork.org/resource/ndc-3-0-analysis-briefs-brazil/>

QUE DEMANDE AMNESTY INTERNATIONAL POUR LA COP30 ?

Amnesty International appelle les parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris à placer les droits humains au centre de toutes les décisions concernant l'action pour le climat.

Cela implique :

- **D'accroître considérablement le financement climatique en fonction des besoins**, en particulier pour l'adaptation et les pertes et préjudices, sous la forme de subventions et non de crédits, en faisant en sorte que les principaux responsables des émissions contribuent le plus.
- **Sur la base du principe du « pollueur-payeur », doter le Fonds pour les pertes et les préjudices** de capitaux suffisants de sorte que les personnes concernées dans les pays à faible revenu puissent accéder concrètement à des ressources.
- Fournir des financements **suffisants pour tous les aspects d'une transition juste**.
- **Transformer équitablement les mécanismes internationaux de financement, d'imposition et d'investissements publics et privés en faveur du développement**, afin de mobiliser de nouvelles sources de financement et d'élargir l'espace fiscal consacré à l'action climatique.
- **Restructurer la dette** des pays qui en ont besoin, notamment en l'annulant lorsque cela est nécessaire.

- Abandonner **progressivement les énergies fossiles de manière totale, rapide, équitable et dotée de financements** dans tous les secteurs, sans s'appuyer sur des technologies risquées et n'ayant pas été mises à l'épreuve, ou sur des compensations qui n'aboutissent pas à de véritables baisses des émissions, en menant une transition juste vers un futur durable pour toutes et tous.
- Mettre au point de manière urgente de **nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN) conformes aux droits humains** pour maintenir le réchauffement climatique en dessous du seuil de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, de sorte que les pays riches historiquement émetteurs, les autres pays du G20 aux fortes émissions et les autres pays à revenu élevé producteurs de combustibles fossiles contribuent le plus et le plus rapidement.
- **Protéger l'espace civique**, notamment lors des réunions de la CCNUCC, pour que la société civile, les enfants et les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes autochtones de tous les pays puissent participer de manière significative, et **renforcer la protection des défenseur·e·s des droits environnementaux**.
- Pour tous les États, faire pression afin de faire respecter la **liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique** en Allemagne à l'approche de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques, ainsi qu'au Brésil en amont de la COP30, et exiger de réelles améliorations de la situation des droits humains en Azerbaïdjan (pays qui exerce la présidence actuelle de la COP).

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion, Amnesty International est essentiellement financée par ses membres et des dons de particuliers. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

NOUS CONTACTER

 info@amnesty.org

PRENDRE PART À LA CONVERSATION



[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

